

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°190

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Eric PLEE
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Monsieur Jean-Yves VANNIER
Monsieur Arab ALI CHERIF

Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Roland CECOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Jean-François MONINO

Secrétaire de séance : Sozig NEDELEC

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/Service
Commerce et Artisanat

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens entre l'Association pour le Développement du Commerce et de l'Artisanat Local (ADCAL) et la ville d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2010 qui prévoit qu'une convention doit être passée avec les organismes bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 € ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association pour le Développement du Commerce et de l'Artisanat Local (ADCAL) ;

Considérant l'intérêt de poursuivre le travail engagé par l'ADCAL dans le cadre de la revalorisation des commerces sur la ville ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

AUTORISE la maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre l'ADCAL et la ville d'Aubervilliers pour l'année 2018, telle que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

APPROUVE le versement d'une subvention de 30 000 € à l'ADCAL.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal sur l'imputation 107-6574-90.

Reçu en préfecture le : 21/09/18
Publié le : 21/09/18
Certifié exécutoire : 21/09/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

